

# 22

## Commission permanente

### Séance du 16 septembre 2024



Rapporteur : M. LENFANT

49809

11 - Mobilités

### Renouvellement des couches de roulement des RD 40 et RD 463 sur les communes de Le Verger et Chantepie - Conventonnement avec Rennes Métropole

Le lundi 16 septembre 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h39.

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 30 janvier 2017 relative à la convention de coopération avec Rennes Métropole sur la gestion de la voirie en limite des territoires du Département et de Rennes Métropole ;

## Expose :

Lors du transfert d'une partie des routes du Département d'Ille-et-Vilaine vers Rennes Métropole, les deux collectivités ont approuvé, en 2017, une convention qui établit les obligations de chacune des parties en matière de gestion, de surveillance et d'entretien de certaines sections routières implantées en limite des deux territoires.

Conformément à cette convention, le Département va renouveler la couche de roulement aujourd'hui usée, de deux tronçons routiers situés sur le périmètre Rennes Métropole, dont les plans figurent en annexes 1 et 2 :

- sur la commune de Le Verger (RD 40), sur un linéaire de 2 800 mètres, où le coût du renouvellement est estimé à 310 000 euros TTC (y compris quelques menus travaux à réaliser sur la partie de la route gérée par le Département),
- sur la commune de Chantepie (RD 463), sur un linéaire de 500 mètres, où le coût du renouvellement est estimé à 98 000 euros TTC (y compris quelques menus travaux à réaliser sur la partie de la route gérée par le Département).

Le Département sera donc le maître d'ouvrage de ces travaux estimés à 408 000 euros TTC et détaillés en annexe.

Dans un second temps, Rennes Métropole remboursera au Département le coût de ces travaux réalisés sur des voies métropolitaines. Ce remboursement est estimé à 400 000 euros TTC.

La convention entre les deux parties, jointe en annexe 3, précise les conditions techniques, administratives et financières dans lesquelles les travaux des deux sites seront réalisés.

## Décide :

- d'approuver les termes de la convention relative aux travaux de renouvellement des couches de roulement sur les RD 40 et RD 463 des communes de Le Verger et de Chantepie à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et Rennes Métropole, jointe en annexe 3 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 17 septembre 2024

ID : CP20242665

Pour extrait conforme